



Plainte à mon égard pour vol de passeport

Par **Didi23**, le **09/04/2013** à **01:32**

Bonjour à tous,rnrnJe viens vers vous car je suis un paniquée depuis cet après-midi.rnrnEn effet, j'ai reçu un appel du commissariat m'informant que mon ex conjoint avait porté plainte contre moi pour le vol de son passeport.rnrnC'est la raison pour laquelle je dois prochainement recevoir une convocation.rnrnOr, je ne suis pas en possession de ce passeport. Que puis-je faire pour prouver ma bonne foi ?rnrnPar ailleurs, suis-je obligée de me rendre à la convocation ? & que va-t-il se passer après ?rnrnLa police peut-elle aller jusqu'à perquisitionner le domicile de mes parents ? (j'aimerais qu'ils restent en-dehors de cette histoire qu'ils ignorent)rnrnEnfin, puis-je me retourner contre mon ex pour la plainte qu'il a déposé à tort à mon encontre & sans aucune preuve ?rnrnMerci par avance pour vos réponses :)

Par **nohky**, le **24/04/2013** à **14:10**

bonjour,rnrnIl faut évidemment aller à la convocation. Sinon vous signifiez au commissariat que vous ne respectez pas la procédure.rnrnAllez y, énoncer votre version des faits. Votre ex-conjoint aura du mal à prouver quoi que ce soit.rnrnVous pourriez porter plainte pour dénonciation calomnieuse, mais alors ce serait à vous de prouver qu'il savait votre innocence.rnDonc à garder au cas où par exemple il avait utilisé son passport.